



Valenciennes le 18 Janvier 2021

**A l'attention de M. Luc FESTA
RSH Synthèse Valenciennes**

**En copie : Monsieur Emmanuel EHRHARDT
Directeur de site de Valenciennes**

**Madame Christine VIRASSAMY
DSC CFDT PSA Groupe**

Objet : Demande de regard sur les cotations Météo du projet EAT6

Monsieur FESTA,

La CFDT est surprise de certaines problématiques dans le secteur EAT6.

Lors de notre tour de terrain nous avons constaté des aberrations ergonomiques à la fois sur la ligne de montage mais aussi sur la CPL liée à ce secteur

Comment cela est-il possible ?

La méthodologie du groupe est pourtant claire concernant la santé et sécurité au travail. Pour rappel tout nouveau projet ou nouvelle organisation de travail doit être accompagné d'une analyse prévisionnelle Ergonomique, d'une cotation appelé Météo afin de pouvoir évaluer le degré de difficulté au poste et de se préserver des risques musculo squelettiques. Au vue des problématiques rencontrées sur le terrain, la CFDT souhaiterait avoir un regard sur ces cotations météo afin de comparer la réalité de terrain et celle ordonnancé par l'ergonome attitré au projet EAT6.

La CFDT n'ayant aucun élu au CSSCT c'est dans le cadre d'élu CSE que nous demandons cette requête.

Comprenez bien monsieur FESTA par la présente que la CFDT ne prend pas ce sujet à la légère, l'enjeu est la santé de nos collègues et de vos collaborateurs.

Nul doute de la sensibilité et l'importance que vous apporterez à notre demande.

La CFDT se réservera le droit d'agir différemment si la réponse venait à tarder ou un refus pur et simple de votre part.

Dans l'attente veuillez recevoir nos plus sincères salutations.

Pour la section CFDT
Aurélien MARTEL

Santé et Sécurité au travail, un engagement partagé par chacun

Au sein du Groupe PSA, nous considérons que chacun, sur chaque site, chaque jour, doit regagner son domicile en bonne santé.

La vision qui nous anime consiste à éliminer les décès, handicaps, blessures et maladies professionnels pour toutes les personnes travaillant pour le Groupe : salariés, intérimaires et intervenants d'entreprises extérieures. C'est notre manière d'envisager notre responsabilité humaine, notre croissance durable et notre efficacité économique.

Notre stratégie est fondée sur :

- **La protection des personnes**, à travers le déploiement du Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail, avec le plus grand niveau d'exigence en matière d'ergonomie au poste de travail.
- **L'engagement des personnes**, en développant un environnement dans lequel chacun prend soin de sa sécurité et de celle des autres.
- **La promotion de la santé et du bien-être** afin, notamment, d'accroître la motivation et l'engagement de chacun.

Cela nécessite l'implication de chaque membre du Groupe PSA (dirigeants, managers, collaborateurs) dans l'application de cette politique. Notre succès ne peut être que collectif, mais il dépend de l'engagement de chacun.

Dans cette logique, chaque décision et chaque action doivent être entreprises dans le cadre d'une évaluation et d'un management des risques.

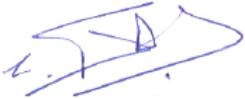
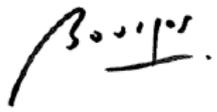
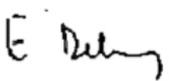
Trois comportements structurent nos actions :

- **L'Exemplarité** quotidienne renforce notre culture Santé et Sécurité.
- **La Vigilance** identifie les risques en amont et prévient accidents et maladies professionnelles.
- **La Réactivité** engage immédiatement le traitement des situations à risque.

Nous faisons de la Santé et de la Sécurité un objectif personnel et collectif.

Nous attendons de chacun qu'il s'engage et se sente responsable des résultats à son niveau.

Nous pilotons le déploiement de cette politique dans chaque entité du Groupe.

		
Michael LOHSCHELLER	Carlos TAVARES	Olivier BOURGES
		
Jean-Philippe IMPARATO	Maxime PICAT	Nicolas MOREL
		
Linda JACKSON	Yves BONNEFONT	Patrice LUCAS
		
Michelle WEN	Xavier CHEREAU	Yann VINCENT
		
Emmanuel DELAY	Grégoire OLIVIER	PHILIPPE DE ROVIRA

Les principes de la politique santé et sécurité au travail du groupe

L'engagement de GROUPE PSA est de tout mettre en œuvre pour garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des personnes qui contribuent à l'activité du groupe, partout dans le monde. Cet engagement se traduit par une démarche structurée, destinée à réduire les risques et à maîtriser la sécurité de chaque situation de travail. Le Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail du groupe est fondé sur le principe que la sécurité se conçoit, se prévoit et se met en œuvre au quotidien. Le management, à tous les niveaux de l'entreprise, assure en permanence le respect des fondamentaux et le déploiement, dans une logique d'amélioration continue, des principes énoncés dans la présente politique :

Former et éduquer pour prévenir

Pour y parvenir, GROUPE PSA s'inscrit dans une logique de promotion de la santé globale et de formation aux risques psychosociaux.

Pour éradiquer les maladies professionnelles, les salariés sont sensibilisés à la détection des signes précoces d'alerte, formés aux risques professionnels et aux moyens de s'en protéger.

Suivre la santé individuelle et collective

Chaque salarié a la possibilité de rencontrer un professionnel de santé, et de façon systématique à l'embauche. Ces entretiens permettent :

- **Observer** : suivre la santé en appliquant les réglementations nationales et les protocoles de suivi de santé adaptés aux risques

- **Surveiller** : avoir et formaliser une vision collective et documentée de la santé de la population pour adapter l'action

- **alerter** : à partir de données collectives et individuelles

Garantir et maîtriser la sécurité de chaque situation de travail :

- par la prise en compte de la prévention des risques dès la phase de conception d'un nouveau produit, d'un nouveau procédé, d'une nouvelle installation ou organisation ;

- par l'évaluation pluridisciplinaire de chaque situation de travail afin d'identifier, d'évaluer et de tracer les risques et les expositions individuelles.

- par la mise en œuvre et le suivi d'actions destinées à supprimer ou à réduire les risques;

- par une dynamique d'amélioration continue de la prévention qui repose sur le partage des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques.

Responsabiliser chacun à sa propre sécurité et à celle des autres

Chaque salarié doit s'impliquer personnellement pour mettre en œuvre la politique santé et sécurité au travail de GROUPE PSA.

Il a le devoir de contribuer à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail de tous par son comportement. Il est le premier acteur de sa propre sécurité.

Il participe au développement d'une véritable culture de prévention.

Aucun choix ne doit être effectué au détriment de la santé et de la sécurité. La vigilance de chacun est nécessaire pour atteindre cet objectif.

Chaque salarié s'engage donc :

- à adopter un comportement exemplaire en matière de sécurité, en respectant strictement toutes les règles en vigueur, y compris lors des missions et déplacements, et en signalant sans délai les anomalies;

- à proposer toute amélioration pouvant contribuer à la prévention des risques

Associer les partenaires sociaux aux démarches de prévention des risques

Ils sont un acteur incontournable des démarches de prévention des risques, notamment au sein des différentes instances en matière d'hygiène, santé et sécurité prévues par les législations.

Favoriser le bien-être au travail

GROUPE PSA est convaincu de l'importance du bien-être au travail de ses salariés et le développe en respectant une méthodologie structurée. Le Groupe met en œuvre des pratiques managériales responsables. Il anticipe les impacts des changements d'organisation ou de technologies. Il évalue et prévient les risques psychosociaux et s'assure de manière structurée de ne laisser aucun salarié seul face à ses difficultés.

Le Groupe garantit l'hygiène des locaux des établissements et promeut la qualité de vie au travail.

Accompagner le salarié en cas de difficulté de santé ou d'emploi

Le maintien des capacités et de la santé de chacun est une priorité.

GROUPE PSA organise un réseau de premiers secours et en valorise les acteurs.

Chaque salarié bénéficie du réseau pluridisciplinaire interne en cas de difficultés de santé, d'employabilité, et sociales.

Un entretien de retour au travail en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle est systématiquement organisé pour favoriser la reprise des activités.

Exiger des acteurs extérieurs leur implication dans la politique de santé et de sécurité de GROUPE PSA.

La sécurité concerne toutes les personnes qui travaillent dans les sites de GROUPE PSA, y compris les salariés en travail temporaire et les prestataires.

Les entreprises de travail temporaire sont partenaires de GROUPE PSA dans les actions de prévention et de formation dans le domaine de la santé et de la sécurité.

GROUPE PSA exige le respect de toutes les règles de sécurité dans ses établissements et demande aux entreprises prestataires de mobiliser leurs salariés. Les exigences de sécurité sont intégrées dans le choix des prestataires.

Septembre 2019